



Info paroisse BMV du 4 novembre 2020

Bonjour bien chers frères et sœurs,
Comment allez-vous ?

Ce message pour vous donner les dernières Infos qui font suite à la Visio-Conférence de tous les prêtres de Charente avec notre Evêque, au début de la Réunion de la Conférence des Evêques de France, et à ce qui nous a été par la suite transmis.

Célébration de l'Eucharistie.

1/ A ce jour un référé a été déposé par la Conférence des Evêques de France auprès du Conseil d'état concernant l'interdiction de célébrer la Messe en public, ce qui constitue une atteinte à la liberté de culte.

2/ Dans l'attente de nouvelles dispositions donc : Il n'y aura aucune célébration publique de la Messe que ce soit dans une église ou à domicile. Il en est de même dans un EHPAD ou un établissement scolaire. Nous célébrons la messe en privé et ne répondrons à aucune sollicitation familiale.

Rendez-vous avec un prêtre ou visite de celui-ci.

1/ il est tout à fait possible pour les prêtres de Paroisse de vous recevoir individuellement pour un entretien et/ou vous donner le sacrement de la Réconciliation et la communion.

Dans le Cas d'un Rendez-vous chez votre Curé : Sur l'attestation il vous faut cocher la case correspondante "aux soins médicaux" et ajouter en manuscrit le Nom du prêtre et l'horaire du rendez-vous (de telle heure à telle heure ... que le prêtre vous donnera). Il est nécessaire de m'envoyer un courriel pour prendre rendez-vous afin que je puisse gérer mon "Agenda" sans trop de difficultés (vous le comprendrez aisément) **poupou17300@live.fr**

2/ Il nous est possible également de nous déplacer pour visiter **les personnes les plus isolées et les plus vulnérables** pour un échange, porter la communion et/ou donner le Sacrement de la Réconciliation. Ceci dans le strict respect des règles sanitaires bien évidemment.

Visite EHPAD et Malades isolées.

1/ Il vous est possible, membres des équipes SEM, de visiter les personnes en EHPAD en accord avec la direction des établissements et en respectant les règles sanitaire strictes.

2/ Il est possible à ceux d'entre vous qui en ont l'habitude de porter la communion à des personnes isolées ou malades. Pour cela il vous faut tout d'abord me contacter personnellement car en plus de : – l'attestation où vous cocherez la case "aide à personne vulnérable" – je vous délivrerai une attestation dérogatoire spéciale qui nous a été transmise par l'Evêché. Ceci dans le strict respect des règles sanitaires bien évidemment.

Equipe Deuil

Pour la préparation et la conduite des funérailles il en est de même que ci-dessus pour porter la communion aux personnes malades. Aucune personne des équipes funérailles n'est obligée. C'est à la liberté de chacun ! Pour cela il vous faut tout d'abord me contacter personnellement car en plus de : – l'attestation où vous cocherez la case "aide à personne vulnérable" – je vous délivrerai une attestation dérogatoire spéciale qui nous a été transmise par l'Evêché. Ceci dans le strict respect des règles sanitaires bien évidemment.

D'autres démarches sont en cours au plan diocésain et national dont je vous tiendrai au courant dès que possible.

Bien fraternellement et surtout en grande communion de prière

Père Eric P+

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 17/07/2024 -

<https://charente.catholique.fr/sud-charente/actualites/info-paroisse-bmv-du-4-novembre-2020/>